Nations Unies S/PV.6715



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6715e séance

Jeudi 9 février 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bonne
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

12-22842 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Eamon Gilmore, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Irlande, à participer à cette séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Gilmore.

M. Gilmore (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je présenterai les premières priorités de la présidence irlandaise de l'OSCE et j'aborderai également un certain nombre de sujets essentiels de préoccupation communs à nos deux organisations.

Avec 56 États participants, représentant une population totale de plus d'un milliard de personnes, l'OSCE est la plus grande organisation régionale en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'ONU et l'OSCE sont fondées sur des principes fondamentaux et des valeurs communes. Nous partageons la conviction qu'il faut adopter une approche globale de la sécurité qui tienne compte de toutes ses dimensions.

Dans mon intervention devant le Conseil permanent de l'OSCE en janvier, j'ai indiqué que l'Irlande adopterait une conception pragmatique et impartiale de ses responsabilités de président. J'ai précisé que notre objectif était de fixer une série de priorités de nature à garantir une démarche équilibrée et cohérente sur l'ensemble des trois dimensions : politico-militaire, économique et environnementale, et humaine. Je puis assurer le Conseil de sécurité aujourd'hui que nous ferons avancer les travaux dans tous les domaines en 2012. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir des résultats concrets, aux bénéfices tangibles. Je suis fermement attaché au concept de sécurité commune, globale et indivisible de l'OSCE, fondé sur un ensemble multidimensionnel de principes et d'engagements convenus.

L'Irlande a toujours attaché de l'importance à la dimension humaine et nous aurons à cet égard un programme ambitieux cette année. La présidence irlandaise travaillera étroitement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE et le Bureau du Représentant pour la liberté de la presse sur les cas spécifiques où les engagements de l'OSCE ne sont pas honorés et pour faire avancer nombre de questions essentielles.

Nous comptons accorder la priorité à la question de la liberté en relation avec l'utilisation d'Internet. Tout comme dans d'autres régions du monde, la menace qui pèse sur la liberté d'expression en ligne est toujours présente dans la région de l'OSCE et semble aller s'accroissant. Nous œuvrerons pour que les engagements déjà pris par l'OSCE concernant la liberté d'expression et la liberté de la presse s'appliquent à toutes leurs formes et tous leurs modes d'exercice. Dans le cadre de ces efforts, nous projetons d'organiser en juin une conférence à Dublin à l'intention des États participants de l'OSCE, durant laquelle nous chercherons à parvenir à une entente commune sur les questions en jeu.

Des colloques portant sur la dimension humaine sont également prévus, sur une série d'autres thèmes. Nous avons l'intention d'organiser des séances axées sur la liberté d'association et de réunion, la liberté de religion et de croyance, la traite des êtres humains, ainsi que le racisme et l'intolérance dans le sport. L'Irlande a également l'intention d'appliquer les normes les plus rigoureuses dans les activités d'observation des élections menées par l'OSCE. Cette année verra se dérouler d'importantes élections dans toute la région de l'OSCE.

Concernant la dimension politico-militaire, nous espérons voir se poursuivre les progrès s'agissant de l'actualisation des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et du perfectionnement de la capacité de prévention des conflits de l'OSCE. Nous poursuivrons notre travail au niveau des activités permettant à l'OSCE de s'impliquer davantage à toutes les phases du cycle de conflit et de renforcer sa capacité de gestion des conflits, depuis la prévention jusqu'au règlement. À cet égard, nous travaillerons

étroitement, avec le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, à la mise en œuvre de la décision relative au cycle de conflit adoptée à la réunion ministérielle de Vilnius.

Nous étudierons les options dont nous disposons pour progresser dans les domaines de la maîtrise des armements, de la prévention et du règlement des conflits et des menaces transnationales, autant de défis pour l'ensemble de nos sociétés. En ce qui concerne l'actualisation du Document de Vienne, nous collaborerons avec les présidents du Forum pour la coopération en matière de sécurité afin de faire fond sur les bons résultats obtenus l'année dernière. Nous inviterons également les États participants qui sont parties au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe à s'efforcer de sortir de l'impasse actuelle dans ce domaine.

Un enjeu commun à nos deux organisations consiste à veiller à une coopération étroite et efficace entre elles dans la lutte contre les menaces transnationales complexes. L'un des principaux domaines d'intérêt commun est la lutte contre le terrorisme, où l'action de l'OSCE est essentiellement d'appuyer la mise en œuvre des instruments de lutte antiterroriste des Nations Unies. L'OSCE coopère également étroitement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Durant notre présidence, nous ferons fond sur nos efforts communs pour parer aux menaces transnationales comme la criminalité organisée, les menaces dans le domaine cybernétique – notamment la cybercriminalité – le trafic de drogue, le terrorisme et autres trafics.

Concernant la dimension économique et environnementale, l'axe principal de la présidence irlandaise sera la promotion de la sécurité et de la stabilité par le biais de la bonne gouvernance. Nous sommes convaincus qu'un déficit de gouvernance nuit au développement économique et expose les États à de plus grands risques sur le plan de la sécurité. Là aussi, nous considérons que la coopération existante avec l'Organisation des Nations Unies en la matière recèle un formidable potentiel.

La ratification l'année dernière par l'Irlande de la Convention des Nations Unies contre la corruption témoigne de notre détermination de développer la coopération internationale dans ce domaine. La Convention des Nations Unies est un traité global de lutte contre la corruption en vertu duquel les pays sont tenus d'appliquer des régimes juridiques et réglementaires aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. La décision du Conseil des ministres de l'OSCE relative à la lutte contre la corruption met particulièrement l'accent sur cette convention, qu'il invite les pays participants de l'OSCE à ratifier. Durant notre présidence, nous préconiserons aussi le dialogue au sein de l'OSCE autour du rôle qu'elle peut jouer afin d'appuyer et d'encourager la mise en œuvre de la Convention.

Durant notre présidence, nous nous axerons en particulier sur les mesures de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous étudierons aussi la question de la confiscation des revenus provenant d'activités criminelles. À cet égard, nous comptons proposer à la réflexion des autres États participants le modèle du travail qu'effectue le Bureau irlandais chargé des avoirs d'origine criminelle.

En tant que Président en exercice, je chercherai les moyens dont nous pouvons progresser vers le règlement durable d'un certain nombre de conflits persistants dans la zone de l'OSCE, parmi lesquels le conflit en Moldova, portant sur le territoire de la Transnistrie; le conflit en Géorgie sur les territoires de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud; et le conflit du Haut-Karabakh. J'ai nommé deux représentants spéciaux pour m'assister dans le traitement de ces conflits complexes.

S'agissant de la Moldova et de la Transnistrie, nous sommes prêts à poursuivre sur la lancée de la Lituanie, et du succès qu'a constitué la relance des pourparlers officiels dans le cadre de la formule cinq plus deux. Nous attendons avec intérêt d'accueillir les premiers pourparlers officiels organisés sous notre présidence, à Dublin à la fin du mois.

La situation en Géorgie, surtout sur le plan humanitaire, est source de la plus grande préoccupation. L'Irlande appuie fermement les discussions de Genève aux fins de la facilitation du dialogue et de la recherche d'une issue pour toutes les parties concernées. Nous nous félicitons particulièrement de la riche coopération que nous avons avec l'Organisation des Nations Unies dans ces discussions et nous voudrions rendre hommage au travail accompli par le Représentant de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des discussions internationales de Genève, l'Ambassadeur Antti Turunen, et son équipe.

Nous saluons également les efforts que continue de déployer le Groupe de Minsk de l'OSCE pour trouver une solution au conflit prolongé du Haut-Karabakh et nous nous réjouissons à la perspective de travailler étroitement cette année avec les coprésidents et les autres membres du Groupe de Minsk.

À l'appui de ces efforts, nous nous fonderons sur notre propre expérience en matière de règlement des conflits. J'organiserai une conférence à Dublin le 27 avril consacrée à l'étude du cas de l'Irlande du Nord, dont le but sera d'examiner un certain nombre d'aspects applicables éventuellement aux situations de conflit dans la région de l'OSCE. Je crois que nous pouvons encourager ceux qui sont engagés dans des négociations à d'autres endroits à persévérer dans leurs efforts en montrant qu'il a été possible d'instaurer et de consolider la paix en Irlande du Nord et en expliquant comment on y est arrivé et ce qui est fait pour que la situation perdure. Je ferai état de l'expérience de l'Irlande dans ce domaine également dans le cadre du Groupe des amis de la médiation à l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le renforcement capital opéré ces dernières années de la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la médiation, à laquelle nous avons été heureux d'apporter notre appui à titre national.

À un moment où les ressources s'amenuisent et les menaces transnationales deviennent de plus en plus complexes, un partenariat plus étroit entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies est indispensable. Notre coopération a progressé non seulement au niveau de la mise au point de démarches communes face aux problèmes que nous rencontrons, mais aussi au niveau opérationnel sur le terrain. La mission de l'OSCE au Kosovo est le premier exemple de ce que l'OSCE devient partie intégrante d'une opération dirigée par l'Organisation des Nations Unies. La mission a été spécifiquement chargée par la résolution 1244 (1999) de jouer le rôle de chef de file dans les questions liées à la mise en place des institutions, au renforcement de la démocratie, aux droits de l'homme et à l'état de droit. De fait, l'ancien Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Lamberto Zannier, occupe maintenant le poste de secrétaire général de l'OSCE. Par la précieuse contribution qu'il a apportée à chacune de ces organisations, il incarne les relations de plus en plus étroites qui lient les deux organisations.

Une coopération étroite et efficace existe entre une grande partie des 16 missions de l'OSCE sur le terrain et plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. S'agissant de l'Afghanistan, je rappelle que le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, s'est félicité spécifiquement, dans son discours au sommet de l'OSCE, à Astana, de la plus grande présence de l'OSCE en Afghanistan. Je suis heureux de confirmer que nous allons œuvrer à la mise en œuvre de la décision convenue lors de la réunion ministérielle de Vilnius, par le biais de projets concrets en Afghanistan, en coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux dans la région.

L'ONU a montré fermement la voie sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité, comme en atteste la résolution 1325 (2000). Le plan d'action national irlandais, lancé en novembre dernier, est à cet égard une puissante affirmation de notre engagement dans le domaine des droits des femmes touchées par un conflit. Dans le contexte de l'OSCE, la promotion de la résolution 1325 (2000) incombe au Forum pour la coopération en matière de sécurité. À cet égard, un bureau militaire spécialisé, basé au sein de notre mission permanente auprès de l'OSCE à Vienne, a été chargé d'examiner comment le Forum pouvait appuyer la mise en œuvre de cette résolution et d'autres résolutions liées à la question de l'égalité hommes-femmes et de la sécurité.

De très nombreuses tâches nous attendent alors que nous menons les travaux de cette organisation au gré d'activités très variées. C'est pour l'Irlande un honneur insigne que de s'acquitter de cette importante responsabilité multilatérale en 2012. En qualité de Président de l'OSCE, partenaire régional clef de l'ONU, j'assure l'Organisation de mon plein appui et d'un complet partenariat. Je suis convaincu que notre coopération sera couronnée de succès.

Le Président : Je remercie M. Gilmore de sa déclaration.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Conseil aujourd'hui au Tánaiste et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, M. Gilmore, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie de son exposé.

Le Royaume-Uni appuie pleinement les priorités énoncées par le Président en exercice aujourd'hui. La défense et la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit sont les pierres angulaires de l'OSCE. Il convient que tous les États participants de l'OSCE consentent un effort plus important pour, non seulement, remplir pleinement les engagements qu'ils ont volontairement contractés mais également reconnaître que lesdits engagements doivent être en phase avec l'évolution du monde réel. Ainsi, les libertés des médias doivent être mises à jour pour refléter les bouleversements survenus au niveau des technologies de l'information ces dernières années. Nous sommes conscients qu'il sera difficile de recueillir un consensus dans ce domaine sensible mais nous sommes convaincus que, grâce à l'impulsion irlandaise et en se fondant sur l'excellent travail accompli par la présidence lituanienne de l'OSCE en 2011, nous pouvons encore aller de l'avant. Je me félicite de l'accent que vient de mettre le Président, dans sa déclaration, sur la liberté d'expression en ligne.

Comme le Président en exercice vient de le souligner, certains conflits au sein de l'espace de l'OSCE ne sont toujours pas réglés. Nous félicitons l'Irlande de son intention de mettre particulièrement l'accent sur la nécessité de progresser dans le règlement de ces conflits. Certes, chaque conflit est différent, en raison de son histoire et de ses circonstances propres, mais des enseignements majeurs peuvent être tirés des efforts passés, concluants ou non, en matière de règlement et de prévention des conflits. Nous convenons avec le Président en exercice que partager l'expérience réussie du règlement du conflit en Irlande du Nord pourrait contribuer à mettre en lumière des convergences porteuses d'idées nouvelles et d'une dynamique renouvelée. Nous nous félicitons donc de la tenue à Dublin, en avril, de la conférence prévue à cet égard, durant laquelle nous serons heureux d'examiner ces questions. Nous serons prêts à prendre pleinement part, au plus haut niveau, à cet événement.

Le Royaume-Uni reste également attaché aux régimes de maîtrise des armes classiques et de renforcement de la confiance et de la sécurité dans toute l'Europe, car ils contribuent énormément à la transparence et à la prévisibilité et, par là même, à la stabilité européenne. Nous regrettons que la mise en œuvre, dans ces domaines, soit incomplète. Il est manifeste que davantage d'efforts sont à déployer au sein de l'OSCE pour mettre à jour et revitaliser ces instruments clefs, et nous accueillons très favorablement l'intention exprimée par la présidence irlandaise en ce sens.

Le Royaume-Uni a l'honneur de présider actuellement le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Nous mesurons pleinement les attentes que suscite cette occasion rare de diriger les travaux du Conseil de l'Europe pendant six mois. Le sujet prépondérant de notre présidence, la défense et la protection des droits de l'homme, reflète l'importance que nous attachons à la dimension humaine du travail de l'OSCE. Nous exhortons tous les États participants de l'OSCE, premièrement, à redoubler d'efforts pour honorer pleinement leurs engagements existants s'agissant de cette dimension humaine et, deuxièmement, à tenir compte de la nécessité de prolonger davantage ces engagements. Nous devons nous pencher sur des questions telles que la protection des journalistes et la liberté d'expression dans les médias numériques et le cyberespace.

Le continent européen a connu ces 30 dernières années des bouleversements politiques majeurs, motivés par la volonté des peuples de jouir de plus grandes libertés et d'une démocratie véritable. Il incombe à tous les gouvernements responsables d'écouter et de répondre pleinement, de manière adaptée, aux exigences des peuples au service desquels ils travaillent.

Le rôle de président en exercice de l'OSCE est à la fois un grand honneur et une lourde responsabilité. Nous saluons la manière dont l'Irlande s'est attelée à la tâche, avec un programme et des priorités qui défendent les normes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, qui ont présidé à la création de l'OSCE.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, M. Gilmore. Les priorités que la présidence irlandaise de l'OSCE vient de présenter devant le Conseil de sécurité permettront d'asseoir solidement la conception de plans issus d'une réflexion approfondie qui, nous l'espérons, vaudront à l'Organisation un nouveau saut qualitatif. Nous

souhaitons tous une OSCE qui soit plus efficace et qui réponde aux intérêts de tous ses États membres.

La Fédération de Russie prône un développement et une amélioration d'ensemble de la coopération entre l'ONU et le Conseil de sécurité, d'une part, et les mécanismes régionaux et sous-régionaux, de l'autre, au sein desquels l'OSCE occupe une place prépondérante. Cette coopération doit reposer sur le fondement solide de la Charte des Nations Unies, notamment son Chapitre VIII, en tenant dûment compte des avantages comparatifs de ces organisations et mécanismes internationaux. Il ne fait aucun doute que c'est au Conseil de sécurité que revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'OSCE commence cette nouvelle année armée d'outils solides pour créer, de Vancouver à Vladivostok, une communauté de sécurité égale et indivisible. En premier lieu, il y a les défis et menaces transnationaux que représentent la lutte contre les stupéfiants, la définition d'un cadre pour l'activité policière et le mandat antiterroriste de l'OSCE. Nous attendons avec intérêt la signature des accords sur les instruments stratégiques et l'adoption des décisions pertinentes.

L'un des grands enjeux actuels consiste à élaborer des mesures de confiance s'agissant de l'utilisation par les États membres des technologies de l'information et des communications, en soutien aux efforts mondiaux de l'ONU aux fins de l'amélioration des échanges internationaux d'informations et de leur sécurité. Nous espérons que les conclusions de la conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, ainsi que des conférences sur la lutte contre les stupéfiants et le terrorisme, apporteront une grande contribution régionale à ces efforts mondiaux, notamment ceux qui sont menés sous les auspices du Conseil de sécurité.

La dimension humaine de l'OSCE doit être repensée, en éliminant, dans un premier temps, toute sélectivité lors de l'examen de sujets thématiques ou de pays, et en accordant la priorité qui convient à des thèmes importants relatifs aux droits de l'homme. Le règlement des crises demeure l'une des fonctions clefs de l'OSCE. Nous sommes convaincus que le règlement durable des conflits passe nécessairement par des négociations de fond novatrices permettant de parvenir à des solutions de compromis réunissant toutes les parties concernées. À cette fin, la présidence de l'OSCE doit tenir compte du fait que certains des conflits dits gelés n'ont plus lieu d'être gelés. Notre démarche doit tenir compte des nouvelles réalités géopolitiques.

Nous espérons que les travaux de l'OSCE en 2012 dans ce domaine seront fondés sur les principes convenus de règlement : le consensus, la primauté du droit international, le règlement pacifique des conflits par le biais de négociations dans les enceintes existantes, le caractère inadmissible du recours à la force et l'approbation par toutes les parties au conflit des mesures proposées par l'OSCE. Nous appuyons les efforts visant à réformer l'OSCE afin d'en accroître l'efficacité, notamment par la révision de son texte fondateur. Nous espérons que l'Irlande poursuivra les efforts dans ce sens.

Nous espérons que la philosophie qu'incarnent les objectifs de la présidence irlandaise permettra à l'organisation de surmonter les crises de ces dernières années et de s'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Nous sommes prêts à travailler sur cette question avec la présidence irlandaise et avec l'ensemble des États participants. Nous souhaitons à M. Gilmore de relever avec succès les défis actuels urgents auxquels l'OSCE est confrontée.

M[me] DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Vice-Premier Ministre, M. Gilmore, et le félicite, ainsi que l'Irlande, d'avoir accédé à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Je le remercie également pour son exposé très utile.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a des capacités inégalées lui permettant d'aider les 56 États participants et les 12 États partenaires à traiter de toute une gamme de problèmes de sécurité. Étant l'organisation régionale la plus large au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est un partenaire clef dans la mise en œuvre des obligations juridiques internationales stipulées par les résolutions du Conseil de sécurité. Elle renforce effectivement l'action régionale de l'ONU et apporte une contribution considérable à la promotion de la paix et de la stabilité. Je voudrais, à cet égard, faire plusieurs observations.

Premièrement, les États-Unis apprécient le rôle crucial de l'OSCE dans le renforcement des institutions démocratiques, par son rôle notamment d'observation des élections et par sa fourniture d'une aide technique aux gouvernements et à la société civile. Les États-

Unis saluent également la volonté de l'OSCE d'appuyer la transition en Afrique du Nord et de coopérer avec les gouvernements qui cherchent à établir des sociétés pluralistes et démocratiques. Nous nous félicitons de la coopération étroite qui continue d'exister entre l'ONU, l'OSCE et d'autres organismes régionaux en faveur de cette transition. Dans les Balkans occidentaux, en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase, les 16 missions et bureaux extérieurs de l'OSCE appuient une large gamme de priorités de l'ONU et d'institutions spécialisées, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

L'OSCE a, par exemple, financé la création de centres régionaux de sécurité en Asie centrale et dans le Caucase par le biais de ses missions sur le terrain. Le bureau de l'OSCE à Bakou collabore avec la Commission économique des Nations Unies en Europe à la promotion d'un accord entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie sur le partage des ressources hydrauliques. La mission de l'OSCE au Kosovo assure une aide critique à la mise en place de la démocratie et des nouvelles institutions. La mission a notamment aidé à mettre en place des bureaux municipaux au Kosovo afin de protéger les droits des personnes déplacées, des rapatriés et autres membres des communautés, ce qui est un élément essentiel des efforts de l'ONU.

Deuxièmement, nous appuyons fermement les efforts déployés par l'OSCE pour protéger les droits de l'homme et promouvoir la tolérance et la non-discrimination par l'entremise de son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Les États-Unis continuent de s'intéresser particulièrement à la problématique hommes-femmes, notamment la discrimination et la violence à l'égard des femmes, et nous apprécions au plus haut point l'appui que nous accorde l'OSCE par le truchement de son Forum pour la coopération en matière de sécurité pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'OSCE est également une instance importante qui aide les États à s'adapter aux changements du XXIe siècle, notamment en élargissant notre appui et notre protection aux libertés fondamentales en cette ère numérique. Nous attendons avec intérêt les résultats, pour les États de l'OSCE, de la conférence sur cette importante question qui se tiendra à Dublin au mois de juin.

Troisièmement, l'OSCE a fait la preuve de ses capacités dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention et du règlement des conflits et des interventions face aux atrocités. Nous encourageons les progrès réalisés par le processus du Groupe de Genève, coprésidé par l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne, pour régler les questions en suspens entre la Géorgie et la Russie. En Moldova, nous nous félicitons de la reprise des pourparlers officiels cinq plus deux dont l'objectif est de parvenir à un règlement global de la question de la Transnistrie. En leur qualité de Coprésident du Groupe de Minsk, les États-Unis restent résolus, au plus haut niveau, à parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit dans le Haut-Karabakh.

Les États-Unis saluent le travail réalisé par les bureaux extérieurs de l'OSCE dans les Balkans pour assurer le suivi des procès locaux pour crimes de guerre et fournir une assistance aux processus de réforme juridique. Nous nous félicitons de la collaboration de l'OSCE avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur le projet « Justice pour les crimes de guerre », qui transfère les compétences et les connaissances aux tribunaux locaux. L'Initiative pour la sécurité publique de l'OSCE permet également de rétablir la confiance entre les citoyens et les forces de l'ordre à la suite des troubles survenus au Kirghizistan en 2010, ce qui est propice au travail de l'ONU dans les situations d'après conflit.

Enfin, l'OSCE continue de préconiser avec force auprès des États participants la lutte contre les menaces nationales. Les États-Unis préconisent constamment la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité, et nous avons constaté que l'OSCE est un partenaire utile à cet égard. À cette fin, nous avons fourni des ressources extrabudgétaires à l'OSCE à l'appui des initiatives continues de l'ONU contre la prolifération. Nous engageons instamment les membres du Conseil de sécurité à envisager de fournir une modeste contribution, financière ou en nature, afin de soutenir cette initiative régionale fructueuse qui apporte une valeur ajoutée aux efforts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et aux efforts du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies.

Les États-Unis appuient également les projets entrepris actuellement par l'OSCE avec les États d'Asie centrale et l'Afghanistan en vue de renforcer les capacités de ces pays à faire face aux problèmes de sécurité transfrontaliers, dont le trafic de stupéfiants, les cybermenaces, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Nous nous félicitons

également de la décision prise par les ministres de l'OSCE, lors de la réunion du Conseil ministériel de Vilnius en décembre 2011, d'élargir le soutien accordé à l'Afghanistan dans tous les domaines. Nous encourageons également les efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir la coopération entre l'Afghanistan et les États d'Asie centrale, ce qui favorisera la sécurité, le développement et la prospérité à long terme de ces pays.

Les États-Unis sont fiers d'être membre de l'OSCE. Nous attachons une grande valeur aux engagements fondamentaux de cette organisation qui, depuis plus de 35 ans, définit avec clarté, stabilité et continuité, les efforts que nous menons ensemble pour promouvoir la sécurité dans l'ensemble des régions euro-atlantique et eurasiatique. Ces engagements restent tout aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1975.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'abord de remercier le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, M. Eamon Gilmore, pour sa déclaration et pour l'exposé important qu'il nous a présenté sur les perspectives de l'OSCE dans le domaine de la coopération avec l'ONU et face aux défis que pose le problème de la sécurité.

Les informations fournies nous incitent à réfléchir de manière approfondie au fonctionnement du Conseil de sécurité. Le Chapitre VIII de la Charte prévoit la contribution intégrale des organismes régionaux au maintien de la sécurité collective et attache une grande importance à leur vision, leurs actions et leurs initiatives pour trouver des solutions dans le cadre de leurs compétences. C'est pourquoi nous appuyons le dialogue et la coopération avec ces organismes partout dans le monde, car nous jugeons que cette interaction permet de mieux comprendre des situations données et de promouvoir les approches intégrées en matière de sécurité qui tiennent compte des aspects humains, politiques, économiques, environnementaux et militaires propres aux dynamiques régionales.

La Colombie reconnaît que l'OSCE joue un rôle très important dans le règlement des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que pour le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous soulignons la convergence des principes de ces deux organisations, car nous partageons la même vision sur la nature essentielle de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, conditions fondamentales au maintien de la paix et de la sécurité.

L'interaction entre le Conseil de sécurité et l'OSCE a permis à ces deux entités de procéder à un échange franc d'opinions et de promouvoir des mécanismes d'appui idoines dans des situations d'intérêt commun. C'est pourquoi nous attachons une grande valeur à l'appui accordé à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et aux plans prévoyant d'élargir sa participation au Kosovo et en Afghanistan et sa coopération avec d'autres pays de la région, ainsi que des initiatives portant sur la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité et le commerce illicite d'armes, entre autres défis transnationaux.

La Colombie estime prioritaire que l'ONU et les organismes régionaux agissent de concert et dans le cadre de leurs compétences pour renforcer les capacités institutionnelles afin de relever les défis relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment la prévention des conflits, l'établissement de mesures de confiance, la médiation, la gestion des crises et la stabilisation postconflictuelle. Ceci permettra aux organisations régionales de compléter le Conseil de sécurité dans l'exercice de sa responsabilité première, qui est le maintien de la paix, et permettra en outre à chaque organisation de porter son attention sur les questions prioritaires de son ordre du jour.

Au cours des négociations sur la Charte des Nations Unies, l'un des aspects fondamentaux de la discussion était la façon d'assurer une coopération entre les organisations régionales et le Conseil de sécurité. Pour certaines délégations, il s'agissait d'une première étape obligatoire avant de recourir au Conseil de sécurité; d'autres ont estimé que ce n'était pas toujours nécessaire. Notre position a toujours privilégié les efforts régionaux dans un premier temps, afin d'éviter que les polémiques, les situations ou les faits ne dégénèrent en affrontements et conflits plus importants. Ne perdons pas de vue toutefois qu'il ne faut pas limiter l'intervention du Conseil de sécurité lorsque l'urgence ou la gravité des circonstances le justifient.

Enfin, la Colombie souhaite mettre en lumière le rôle que joue le multilatéralisme dans le règlement des conflits complexes qui sévissent actuellement dans le monde et, de même, l'importante contribution apportée

par une communication et une coopération fluides entre les organisations régionales et l'ONU, dans le but de rassembler les efforts en faveur de la paix et de la prospérité. À cet égard, nous nous félicitons de l'exposé détaillé de M. Gilmore sur les priorités reconnues par la présidence irlandaise, ainsi que de la coopération de l'OSCE avec l'ONU et de sa contribution à la paix et à la sécurité internationales.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République d'Irlande, et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et à le remercier de sa déclaration.

L'Azerbaïdjan appuie le concept de l'OSCE de sécurité globale, coopérative et indivisible, et estime que cette organisation est le cadre spécifique le plus approprié pour débattre de la sécurité européenne en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À notre sens, en tant que mécanisme régional, l'OSCE peut jouer un rôle plus cohérent en incitant les États participants à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées au titre de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki de 1975, ainsi que mettre en œuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En tant qu'État participant à l'OSCE, et membre élu au Conseil de sécurité, l'Azerbaïdjan est disposé à contribuer à ces efforts.

L'OSCE constitue une enceinte de débat permanent vers le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qu'on appelle parfois à tort le différend sur le Haut-Karabakh, ou même le conflit au Haut-Karabakh. L'emploi correct de la terminologie est important afin de traiter des causes profondes du problème, surtout dans des situations impliquant de graves violations du droit international. Il est bien connu que ce conflit est géré par le Groupe de Minsk de l'OSCE, comme le soulignent les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) adoptées par le Conseil de sécurité en 1993 à la suite de l'emploi illicite de la force contre l'Azerbaïdjan et de l'occupation de ses territoires, ainsi que la résolution 62/243 de l'Assemblée générale sur la situation des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, adoptée le 14 mars 2008.

Bien que les efforts de médiation de ces 20 dernières années n'aient pas toujours été constants et n'aient pas encore produit de résultats, l'Azerbaïdjan continue d'être attaché à un règlement négocié du conflit. Nous estimons que le règlement du conflit qui se trouve au cœur du processus politique en cours repose sur la fin de l'occupation illégale de nos territoires, le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoire de l'Azerbaïdjan, le retour dans leurs foyers des personnes déplacées de force, et la garantie de la coexistence pacifique des Azerbaïdjanais et des Arméniens dans la région du Haut-Karabakh, en Azerbaïdjan.

De surcroît, l'absence d'accord sur les questions politiques ne saurait servir de prétexte pour mépriser et ignorer le droit international, en particulier le droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les activités illicites qui persistent dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, surtout celles visant à changer le caractère démographique, social et culturel de cette région, renforcent donc encore davantage le statu quo de l'occupation.

En 2005 et 2010, à l'initiative de l'ONU, des missions d'établissement des faits conduites par l'OSCE se sont rendues dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Ces deux missions ont documenté des faits découlant d'activités illégales dans ces territoires, incluant notamment l'implantation de colons, le nouveau tracé des frontières, le changement de noms de lieux ou le traitement discriminatoire concernant les biens culturels et les sites sacrés. Toutefois, nous sommes profondément inquiets de constater que ces recommandations restent lettre morte et que rien n'est fait pour les mettre en application. L'Azerbaïdjan espère que le Président en exercice de l'OSCE insistera sur la nécessité de faire cesser immédiatement et sans condition toutes les actions qui entravent gravement toute perspective de règlement du conflit négocié et fondé sur le droit international.

Il est indispensable de renforcer les capacités de l'OSCE dans tous les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises, et du maintien de la paix. Nous espérons que la présidence de l'OSCE continuera de travailler sur tous les éléments du cycle de conflit, en gardant à l'esprit les documents de l'OSCE qui intègrent et réaffirment l'approche pertinente à cet égard. Nous estimons que l'attention croissante portée aux thèmes relatifs à la médiation au sein de l'ONU, et surtout l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 65/283 sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et dans la prévention et le règlement des

conflits, ainsi que l'élaboration de lignes directrices en vue d'une médiation plus efficace, pourront constituer une base solide pour les débats de l'OSCE ces prochains mois.

Nous attendons de l'OSCE qu'elle renforce vigoureusement ses capacités de maintien de la paix afin d'être dûment préparée à assumer son rôle de mécanisme régional au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et du chapitre III du Document d'Helsinki de l'OSCE (1992).

L'Azerbaïdjan croit aussi que le déploiement de la composante de police des opérations de maintien de la paix de l'OSCE contribuera aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité régionales. Nous considérons comme indispensable de consolider la coopération et la coordination entre l'ONU et l'OSCE dans ces domaines.

L'une des principales contributions de l'OSCE à la paix et à la sécurité s'agissant du volet politico-militaire se fait surtout à travers le contrôle des armements et les mesures de confiance et de sécurité. Le travail consistant à mettre à jour et à adapter dans chaque cas ces mesures à l'environnement sécuritaire actuel doit prendre en compte les besoins légitimes des États participants en matière de sécurité, en particulier des États non membres d'alliances militaires dont les territoires sont touchés par un conflit, ainsi que les conséquences du conflit, y compris l'intervention militaire et le déploiement illégal de forces.

L'OSCE reconnaît le rôle de premier plan de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme international et la criminalité organisée. À cet égard, une meilleure interaction entre les deux organisations – y compris, notamment, en dotant l'OSCE des principes de coopération et des approches élaborées au sein de l'ONU dans ce domaine – permettra sans aucun doute une meilleure unité d'action dans la lutte contre les menaces transnationales.

L'Azerbaïdjan attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Promouvoir la tolérance et la non-discrimination, lutter contre le racisme, encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations, respecter les droits fondamentaux des personnes déplacées, notamment leur droit au retour, sont tout autant d'exemples de domaines dans lesquels la communauté internationale peut sortir gagnante des relations étroites nouées entre les deux organisations.

Pour finir, je voudrais aborder un aspect particulier de la sécurité environnementale, qui requiert des efforts plus coordonnés entre l'ONU et l'OSCE. Le vieillissement des centrales électriques nucléaires situées dans la région de l'OSCE pourrait poser des risques graves à la sécurité des États et de leur population. Par conséquent, le débat politique en cours sur des normes de sécurité nucléaire plus strictes et le démantèlement prochain de réacteurs d'ancienne génération constituent une composante essentielle du programme ciblé concernant la bonne gouvernance et la transparence dans le domaine de la sécurité. Nous pensons que, grâce à son approche globale et coopérative de la sécurité, l'OSCE, aux côtés d'autres organismes spécialisés, notamment au sein du système des Nations Unies, pourrait servir de plate-forme complémentaire en vue de trouver les moyens de relever ce défi.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Moi aussi je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, cet après-midi, à S. E. M. Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande. Je le remercie de son exposé détaillé sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de ses priorités pour les mois à venir.

L'Inde appuie le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur coopération avec les Nations Unies, conformément au Chapitre VIII de la Charte. L'Article 54 de la Charte invite ces organisations à tenir le Conseil de sécurité pleinement informé de leurs activités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'exposé du Président en exercice de l'OSCE.

M. Gilmore a évoqué un large éventail de questions, dont plusieurs concernant notre voisinage immédiat ou plus lointain. Tout naturellement, ce sont des questions qui intéressent beaucoup ma délégation. Nous nous félicitons des activités menées par l'OSCE en vue de promouvoir la sécurité dans ses dimensions politique, militaire, économique, environnementale et humaine. Elle a traité de nombreuses préoccupations liées à la sécurité, notamment la maîtrise des armements, les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, les droits de l'homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de maintien de l'ordre, la lutte contre le terrorisme et

les problèmes économiques et environnementaux. L'OSCE a considérablement contribué à la gestion et au règlement de certains des problèmes les plus importants qui se posent dans le monde de l'après-guerre froide.

Au cours des 10 dernières années environ, l'OSCE a sensiblement étendu ses activités dans notre région, dans le cadre des Partenaires asiatiques pour la coopération et du Groupe de contact asiatique. Nous prenons note de la coopération de l'OSCE avec le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont l'Inde est membre, sur les questions liées au renforcement de la confiance et à la diplomatie préventive. Nous nous félicitons également du partenariat de l'OSCE avec l'Afghanistan en matière de gestion de la sécurité aux frontières et d'assistance électorale.

Nous souhaitons plein succès à l'OSCE dans ses efforts et dans ses activités en vue de promouvoir la compréhension mutuelle, la paix et la sécurité parmi ses membres et des pays partenaires. En outre, nous adressons nos meilleurs vœux à la présidence irlandaise de l'OSCE et à M. Gilmore personnellement. Nous espérons que, sous sa direction, l'OSCE poursuivra ses importantes activités.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Vice-Premier Ministre Eamon Gilmore et le remercier de son exposé. Nous le félicitons de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et lui souhaitons plein succès dans l'exécution de son mandat.

Le Guatemala est convaincu que les organisations régionales et sous-régionales peuvent contribuer dans une large mesure au renforcement du système multilatéral, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis convaincu que, sous la présidence irlandaise, l'OSCE s'attachera à promouvoir le dialogue et la coopération avec les Nations Unies. La coopération entre les Nations Unies et l'OSCE est un exemple concret d'une alliance qui a contribué à la promotion de la paix et de la sécurité en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Nous voudrions mettre en relief certaines des initiatives ayant un lien avec les questions qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

En Afghanistan, l'OSCE a participé activement aux efforts visant à améliorer le dialogue politique, renforcer les capacités nationales et accompagner le processus démocratique. À cet égard, le Guatemala note avec satisfaction l'étroite coordination qui existe entre l'OSCE et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Nous nous félicitons de l'assistance apportée au Gouvernement afghan en matière de sécurité frontalière, de formation de la police et de lutte contre le trafic de drogue.

L'OSCE joue également un rôle constructif en ce qui concerne la situation au Kosovo, en étroite coordination avec les Nations Unies et l'Union européenne, dans des conditions très difficiles. Le Guatemala salue notamment les activités menées en vue de renforcer l'état de droit.

Nous prenons note des priorités annoncées par l'Irlande pour sa présidence en 2012. Nous sommes heureux d'apprendre qu'en plus de déployer des efforts en vue de régler les conflits de longue date, l'OSCE s'attachera également à renouveler son engagement en faveur de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, et à explorer de nouveaux moyens de promouvoir la liberté d'expression à l'ère numérique. Nous nous félicitons de sa décision d'organiser une réunion à Dublin en avril pour faire part de son expérience en matière de règlement des conflits. Nous convenons que chaque situation de conflit est différente, mais il n'en reste pas moins qu'il y a toujours des enseignements à tirer et des expériences à partager, en particulier dans une perspective régionale.

Pour terminer, le Guatemala s'associe à d'autres pays pour exprimer son appui à la vision et aux priorités définies par l'Irlande pour les travaux de l'OSCE cette année. Nous espérons vivement que cette organisation et les Nations Unies maintiendront leur coopération fructueuse.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter aujourd'hui une chaleureuse bienvenue au Conseil à M. Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande. Je le remercie en outre de son exposé détaillé, qui fixe les priorités de l'Irlande en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2012. L'Allemagne se fera un plaisir de collaborer avec l'Irlande sur les grandes questions auxquelles doit faire face l'OSCE, y compris les priorités du Président.

Je voudrais faire quelques brèves remarques sur quatre aspects.

Premièrement, nous estimons qu'il est particulièrement important de progresser dans le règlement des conflits prolongés dans la région de l'OSCE. Nous nous félicitons de la récente décision du Conseil ministériel de l'OSCE de renforcer les capacités de l'OSCE en matière de gestion de conflits. Cet élément, ainsi que les nouvelles capacités renforcées de lutte contre les menaces transnationales, sera l'un des paramètres clefs des travaux de l'OSCE dans les mois à venir.

L'Allemagne se félicite de la participation active de l'OSCE au processus politique visant à régler le conflit transnistrien. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers officiels selon la formule 5 + 2 conduite l'année dernière, sous la présidence lituanienne de l'OSCE. L'Allemagne appuie pleinement et activement la présidence irlandaise dans ses efforts pour encourager et faciliter des progrès durables dans ce domaine. Nous espérons que les parties au conflit apporteront leur pleine coopération à ces efforts.

L'Allemagne se félicite aussi du rôle joué par l'OSCE en vue de régler le conflit du Haut-Karabakh dans le cadre du Groupe de Minsk. Nous saluons les efforts déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk, à savoir la Russie, les États-Unis et la France. En outre, nous souhaiterions que soit maintenue la nouvelle initiative russe d'organiser des réunions des parties au conflit au plus haut niveau. Nous pensons qu'un renforcement des activités de suivi de l'OSCE et l'intégration d'activités humanitaires pourraient être bénéfiques.

S'agissant de la Géorgie, nous restons attachés au principe d'un rétablissement de la présence de l'OSCE sur l'ensemble du territoire géorgien. Il demeure important que toutes les partie appliquent les accords de cessez-le-feu de 2008 dans leur intégralité. Nous continuons d'appuyer la contribution active de l'OSCE aux pourparlers en cours à Genève en vue d'apaiser les tensions et d'établir la confiance entre les communautés concernées. Nous soulignons également l'importance du fonctionnement des deux mécanismes de prévention des incidents et nous félicitons de l'échange récent de détenus, en conséquence des réunions tenues dans le cadre de cet instrument.

Deuxièmement, concernant la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine des droits de l'homme dans la région de l'OSCE, l'Allemagne est toujours particulièrement préoccupée par les restrictions imposées aux libertés fondamentales dans de nombreux États participants de l'OSCE, à commencer par la liberté de la presse ainsi que la liberté d'expression et la liberté de réunion. Nous accueillons favorablement l'initiative de l'Irlande visant à faire de la liberté sur Internet une priorité.

Dans le contexte du processus démocratique, nous considérons que les missions d'observation électorale de l'OSCE sont un instrument absolument fondamental. Nous félicitons le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme d'avoir proposé une méthodologie en la matière, et tenons à remercier M. Gilmore de l'attachement dont il témoigne à l'égard du rôle de l'OSCE dans les activités d'observation électorale.

Troisièmement, dans les secteurs de l'économie et de l'environnement, nous nous félicitons que la présidence irlandaise préconise la sécurité et la stabilité par la bonne gouvernance. La bonne gouvernance environnementale sera l'un des sujets clefs de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable. À cet égard, l'Initiative Environnement et sécurité est un exemple important de coopération interinstitutions et de partenariat entre l'OSCE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres acteurs. L'Allemagne complétera les efforts déployés dans ce domaine en accueillant à Berlin les 7 et 8 mars une conférence sur les questions liées à l'eau avec les États de la région d'Asie centrale participants de l'OSCE.

La bonne gouvernance passe également par la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dans ce domaine, nous appuierons la présidence irlandaise dans l'optique de la réalisation des objectifs de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans la région de l'OSCE.

Quatrièmement, s'agissant de la dimension politico-militaire, je tiens à souligner que l'Allemagne attache une grande importance au renforcement des synergies entre l'OSCE et l'ONU. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le tout premier mémorandum d'accord assorti du plan d'action annuel conclu entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le secrétariat de l'OSCE, qui offre

un excellent cadre en vue du renforcement de la coordination des programmes, de l'élaboration de programmes communs et même d'activités conjointes d'appel de fonds. Nous attendons avec intérêt de voir adopter des initiatives analogues – par exemple avec le PNUD – sur le plan classique de la coopération dans les domaines des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions dans la région de l'OSCE.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur la coopération exemplaire entre l'ONU et l'OSCE au Kosovo où, en tant que pièce maîtresse de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE contribue à la sécurité et au bien-être de toutes les communautés. En outre, l'OSCE continue d'être un modèle positif de coopération régionale, en particulier pour nos voisins des États méditerranéens associés pour la coopération avec l'OSCE et, comme l'a indiqué notre collègue indien, en Asie. Dans ce contexte, la candidature de la Mongolie au statut d'État participant de l'OSCE mérite d'être notée et de bénéficier de tout notre appui. Concernant l'Afghanistan, partenaire de l'OSCE, l'Allemagne se félicite de la décision du Conseil de Vilnius de renforcer l'appui apporté par l'OSCE à la stabilisation de ce pays.

Comme l'a souligné notre Ministre des affaires étrangères, M. Westerwelle, lors du Conseil des ministres de l'OSCE tenu à Vilnius en décembre dernier, l'OSCE peut et doit poursuivre ses efforts en vue de créer une communauté de sécurité euro-atlantique, de Vancouver à Vladivostock. C'est l'une des tâches principales que l'OSCE s'est fixée dans le cadre du sommet d'Astana. À titre de mesure importante en ce sens, notre Ministre des affaires étrangères, M. Westerwelle, a évoqué une initiative de diplomatie citoyenne, actuellement mise en place par des groupes de réflexion allemands, français, polonais et russes, dans le but d'organiser cette année une série de conférences universitaires conjointes sur ce sujet, dont la première se tiendra à Berlin le 20 mars.

Enfin, je tiens à remercier une nouvelle fois le Président en exercice de son exposé et à réaffirmer le plein appui de l'Allemagne à la présidence irlandaise de l'OSCE.

M. Bonne (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de saluer à mon tour la présence à notre séance du Conseil aujourd'hui du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande. Comme ses partenaires européens, la France partage la vision qu'il a exposée et sa volonté de concentrer ses efforts sur un nombre restreint de priorités bien identifiées en vue du Conseil ministériel de Dublin en décembre 2012.

L'OSCE est un modèle unique de coopération, fondée sur la conviction que la sécurité du continent européen doit aller de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Lors du sommet d'Astana, en 2010, les États membres ont pris des engagements importants et ont réaffirmé leurs objectifs communs en matière de sécurité régionale, de développement économique et humain et de respect des droits de l'homme.

Les menaces aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme sont une réalité qui nous préoccupe et nous mobilise. À cet égard, les révolutions dans les pays arabes sont venues nous rappeler l'universalité de ces principes, et il faut veiller à ce que ces valeurs ne soient pas remises en cause en Europe aussi.

Dans cette perspective, nous soutenons le choix de la présidence irlandaise de mettre l'accent sur la dimension humaine et sa volonté d'ériger en priorité le respect des engagements pris dans le domaine des droits de l'homme, en particulier le respect des libertés fondamentales sur Internet. La liberté d'expression et la liberté des médias sont des défis qui mobilisent aussi les Nations Unies. À cet égard, des synergies fécondes peuvent certainement être trouvées entre les deux organisations.

Nous faisons confiance à la présidence pour ne pas délaisser les autres dimensions couvertes par l'OSCE. En effet, de l'Asie centrale à l'Afghanistan, en passant par les Balkans, l'OSCE a démontré qu'elle jouait un rôle essentiel dans le règlement des conflits et la promotion de la paix dans la région. Elle a ainsi montré sa capacité à agir de concert avec d'autres organisations régionales, comme au Kirghizstan avec l'ONU et l'Union européenne.

De ce point de vue, la décision prise à Vilnius de renforcer les capacités de l'OSCE dans le domaine de la prévention des conflits constitue une avancée qu'il nous appartient de confirmer. Encouragés par la reprise des pourparlers selon la formule cinq plus deux sur la Transnistrie, nous restons engagés dans l'effort collectif visant au règlement du conflit autour du Haut-Karabakh, en tant que coprésident du Groupe de Minsk. En 2008, la crise géorgienne a également

montré que la guerre entre deux États participants de l'OSCE était possible. Aussi, la France soutient les pourparlers de Genève, qui sont un autre bon exemple de coopération entre organisations internationales au service de la paix.

S'agissant de la dimension politico-militaire, des progrès significatifs sont attendus dans la mise en œuvre d'une communauté de sécurité, telle que formulée au sommet d'Astana. Dans cette optique, il est important que la modernisation du Document de Vienne se poursuive. En tant qu'État membre de l'OSCE, la France est prête à engager une réflexion sur ces questions et à en débattre avec les autres États lors de la réunion annuelle sur les questions de sécurité de juin 2012. Nous attendons également que l'OSCE reste engagée dans la lutte contre les menaces transnationales, et plus particulièrement dans les domaines de la traite des êtres humains, de la lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et la corruption.

Enfin, dans une perspective de plus long terme, je tiens ici à rappeler qu'à l'occasion du Conseil ministériel de l'OSCE de Vilnius, le 7 décembre dernier – mon collègue allemand y a fait allusion –, nous avons annoncé le lancement d'une initiative consistant en la mise en réseau d'instituts de recherche français, allemand, polonais et russes, pour organiser au cours du premier semestre 2012 quatre séminaires prospectifs sur la mise en œuvre d'une « communauté de sécurité » euro-atlantique et eurasiatique. Le second de ces séminaires se tiendra à Paris au mois d'avril.

Je remercie une nouvelle fois le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et du commerce de l'Irlande de sa participation à cette réunion et l'assure encore de notre entier soutien tout au long de sa présidence. Nous comptons sur lui pour développer les liens entre l'OSCE et l'ONU dans un sens conforme à nos objectifs communs de paix, de stabilité, de sécurité dans le respect des droits de l'homme.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier M. Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, de son exposé présenté au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'OSCE est une organisation importante pour le maintien de la paix et de la sécurité en Europe et aussi un partenaire majeur de l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions hautement les contributions de l'OSCE en matière de diplomatie préventive, de règlement des différends, de consolidation de la paix après un conflit et de lutte contre le terrorisme dans le Caucase, dans les Balkans et en Asie centrale. La Chine a toujours soutenu que le dialogue et les consultations sont le meilleur moyen d'aplanir les divergences et de régler les conflits. Nous encourageons l'OSCE à poursuivre ses efforts à cet égard.

La Chine attache une grande importance à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales. La responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, mais l'appui énergique des organisations régionales et sous-régionales est indispensable. Les deux parties doivent utiliser au maximum leurs avantages comparatifs et se compléter l'une l'autre dans leur action menée conjointement pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

L'exposé présenté aujourd'hui au Conseil par le Vice-Premier Ministre Gilmore permettra au Conseil de sécurité et à l'OSCE d'améliorer la communication et de renforcer la coordination entre eux ainsi que de porter à un plus haut niveau leur pragmatique et efficace coopération aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous encourageons l'OSCE à continuer d'utiliser au maximum ses avantages comparatifs et de jouer un rôle positif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre Eamon Gilmore, de l'Irlande, au Conseil de sécurité. Je le félicite d'assumer ses fonctions de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le remercie de son exposé très instructif énonçant les priorités irlandaises pour l'OSCE en 2012.

Tout d'abord, je voudrais assurer le Ministre que le Portugal l'appuie pleinement dans ses efforts pour promouvoir l'agenda et les acquis de l'OSCE aux fins de consolider davantage son legs d'un concept de sécurité commun, global, coopératif et indivisible. En fait, le document final du Conseil ministériel de Vilnius a montré que le point fort et la plus grande réalisation de l'OSCE, à savoir son concept global de sécurité, ne

peut être tenue pour acquis, mais doit être défendu et approfondi encore davantage.

Cet héritage repose sur l'idée que la sécurité mondiale et régionale englobe un large éventail de questions, que l'OSCE classe traditionnellement en trois dimensions : politico-militaire, économique et environnementale, et humaine. Nous nous félicitons donc de ce que le Président en exercice ait l'intention de promouvoir le progrès dans tous ces domaines d'activité de l'OSCE de façon équilibrée, renforçant de la sorte l'excellent travail accompli par son prédécesseur, le Ministre lituanien des affaires étrangères.

En tant que membre de l'OSCE, le Portugal attache une importance particulière à la promotion d'une coopération étroite entre l'OSCE et les autres organisations internationales, en particulier au précieux partenariat établi avec l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux défis en matière de sécurité. À cet égard, je me référerai brièvement au programme de travail préparé par l'Irlande pour l'OSCE, qui intéresse aussi le renforcement de la coopération entre nos deux organisations.

Premièrement, pour ce qui est de la dimension humaine, élément essentiel du concept de sécurité globale de l'OSCE, nous nous félicitons de ce que le Président en exercice projette d'accorder la priorité à de telles questions, surtout lorsque les engagements internationaux ne sont pas respectés, en œuvrant au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des institutions démocratiques et de l'état de droit.

Le Conseil a eu dernièrement à s'occuper de situations où les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont été violés de façon systématique, que ce soit en Libye ou, plus récemment, en Syrie où le régime de Damas continue sans relâche de réprimer violemment son propre peuple.

Nous convenons également que la liberté d'expression et la liberté des médias s'appliquent à toutes les formes et à tous les moyens par lesquels ces droits sont exercés, surtout là où il est question d'Internet et de vecteurs numériques. Nous appuyons la proposition du Président en exercice de mettre l'accent sur le racisme, la discrimination et l'intolérance, en particulier dans le domaine sportif, sachant que des championnats d'Europe ont lieu cette année en Pologne et en Ukraine et les Jeux olympiques au Royaume-Uni.

Deuxièmement, le Portugal estime qu'il importe particulièrement de faire le bilan du chemin parcouru dans nos efforts collectifs pour renforcer le contrôle des armements, prévenir et régler les conflits et garantir la stabilité et la sécurité aux plans régional et mondial. Nous nous félicitons de la mise à jour par l'OSCE du Document de Vienne l'année dernière, et nous espérons sincèrement qu'une issue sera trouvée rapidement à la question des forces conventionnelles en Europe.

S'agissant de la dimension politico-militaire, nous pensons qu'il est crucial de faire face aux menaces transnationales, comme le terrorisme, la traite des êtres humains, la drogue, la criminalité organisée et les menaces contre l'électronique, y compris la cybercriminalité, comme il est énoncé dans le programme du Président en exercice.

Troisièmement, le Portugal est vivement préoccupé par la menace à la sécurité que les conflits prolongés et non réglés dans la zone de l'OSCE continuent de représenter. Il s'agit d'un domaine où existe un fort potentiel de renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE. Nous nous félicitons de la décision de fond prise à Vilnius, en décembre dernier, sur les stades d'un conflit, qui vise à renforcer la capacité de prévention et d'intervention de l'OSCE en cas de conflit. Nous sommes encouragés par la nomination de deux Représentants spéciaux du Président en exercice pour la Transnistrie et le sud du Caucase.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Portugal a confiance dans le leadership de l'Irlande et réaffirme son plein appui au Président en exercice de l'OSCE, qui s'efforce de s'acquitter des tâches extrêmement difficiles qui l'attendent, à savoir défendre et promouvoir les immenses acquis de l'OSCE.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs et remercier M. Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de son exposé complet sur le programme de travail de l'OSCE durant la présidence irlandaise.

Le Pakistan appuie le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Étant donné leur

compréhension unique des problèmes locaux, les organisations régionales peuvent aider efficacement à relever les défis régionaux et à renforcer le système multilatéral.

La Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, qui existait avant l'OSCE, a joué un rôle important en servant de forum de dialogue et de négociations entre l'Est et l'Ouest au cours de la guerre froide et en s'occupant de la transition en Europe après la guerre froide. L'OSCE continue d'être pertinente pour ses États membres sur les questions de sécurité, de règlement des conflits, de lutte contre les menaces transnationales et de promotion et respect des droits de l'homme.

Récemment, elle a pris aussi des initiatives pour régler des problèmes liés à la consolidation de la paix après un conflit et des problèmes économiques et environnementaux. Le rôle de l'OSCE s'agissant d'atteindre les objectifs de paix et de stabilité à l'intérieur et autour de l'Europe, notamment par le contrôle des armements conventionnels parmi ses membres, est l'une de ses activités les plus notoires. Le Pakistan lui-même ne cesse de plaider la cause de la stabilité et de la paix en Asie du Sud par une approche prônant le contrôle des armements conventionnels. De telles approches et meilleures pratiques peuvent être reproduites dans d'autres régions.

En particulier, nous apprécions à sa juste valeur le travail qu'effectue l'OSCE pour renforcer les capacités des États. À cet égard, nous nous félicitons des activités menées par l'organisation en Afghanistan pour renforcer les capacités de la Police nationale afghane, lutter contre le trafic de drogues et administrer les douanes et les frontières. Ces initiatives aideront à relever les défis majeurs auxquels ce pays est confronté.

Pour conclure, nous souhaitons plein succès à l'Irlande pour sa présidence de l'OSCE. Nous prenons bonne note de ses priorités et espérons que sous sa direction, l'organisation poursuivra son important travail.

M. Bouchaara (Maroc) : Je m'associe à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. Gilmore, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et je le remercie en outre de son riche exposé. Je tiens également à le féliciter de son accession à la présidence de l'OSCE pour 2012.

Le Maroc accorde une grande importance au rôle des organisations régionales et sous-régionales et à leur coopération avec l'ONU, conformément à la Charte des Nations Unies et suivant les paramètres établis par les résolutions du Conseil de sécurité, à qui revient la responsabilité première en matière de paix et de sécurité internationales.

L'OSCE apporte une contribution significative à travers ses efforts dans la résolution des conflits et les mécanismes de prévention des conflits à travers le Centre de prévention des conflits. Nous nous réjouissons de l'expérience et de l'expertise accumulées par l'OSCE.

Le Conseil de sécurité avait été informé en février 2011 sur les priorités de la présidence lituanienne de l'organisation. Nous sommes très heureux de prendre note des progrès dans la réalisation des objectifs qui avaient été fixés. Nous estimons que les priorités arrêtées par la présidence irlandaise s'inscrivent dans la continuité et consolident les avancées réalisées. Nous saluons, à cet effet, l'identification de domaines prioritaires tels que la dimension humaine, la maîtrise des armes, les menaces transnationales, la promotion de la paix et de la sécurité à travers la bonne gouvernance. Ce sont là des domaines auxquels le Maroc accorde une importance particulière.

En mars 2011, le représentant du Maroc avait mis en exergue, devant le Groupe de contact méditerranéen de l'OSCE, les efforts du Maroc et les réformes qu'il mène au niveau politique, socioéconomique et des droits de l'homme. Le Maroc suivra avec intérêt les efforts de la présidence irlandaise et demeurera disposé à renforcer la coopération avec l'OSCE.

Le Maroc est l'un des partenaires méditerranéens de l'OSCE et participe activement à son Groupe de contact méditerranéen. L'intérêt que porte le Maroc au partenariat méditerranéen de l'OSCE découle de la grande importance qu'il accorde aux domaines prioritaires de ce partenariat, à savoir : la migration et le développement, les questions de sécurité dont la lutte contre le terrorisme, la lutte contre les autres formes de criminalité et de discrimination, le trafic des êtres humains, la promotion de la tolérance, ainsi que la dimension économique et environnementale.

Je voudrais à cet égard réitérer l'appel de mon pays à repenser le statut des partenaires méditerranéens

pour la coopération, dans le sens d'une approche plus participative. À cet effet, je rappelle que le Maroc avait présenté un document reflétant la vision marocaine par rapport au format et au contenu de ce partenariat. Ce document comporte toute une série de propositions visant à renforcer ce partenariat et à le rendre plus substantiel, et ce, sur la base d'un agenda renouvelé.

Le Maroc, qui soutient toutes les initiatives visant à promouvoir la tolérance et le dialogue interreligieux, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination, réitère son appel au renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'Alliance des civilisations. Nous estimons que cet appel rejoint l'esprit des priorités arrêtées par l'Irlande pour sa présidence et renforce les objectifs de l'OSCE en matière de paix, de sécurité et de coopération.

Le Maroc demeure convaincu que l'Organisation des Nations Unies pourrait tirer profit de l'expérience et des capacités de l'OSCE dans plusieurs domaines, y compris la maîtrise des armes, la non-prolifération et la lutte contre les menaces transnationales. À cet égard, nous sommes encouragés par la disposition de l'Irlande à renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le domaine de la lutte contre les menaces transnationales, y compris la criminalité organisée et le terrorisme.

Dans le même esprit, nous saluons l'entrée en vigueur du mémorandum d'accord entre l'ONU et l'OSCE sur la coopération dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Tous nos vœux de succès accompagnent la présidence irlandaise de l'OSCE.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. le Ministre Eamon Gilmore. Nous le remercions de son exposé sur l'activité de l'OSCE. Comme M. le Ministre Gilmore l'a déclaré, l'expérience de l'Irlande en matière de règlement des conflits peut exercer une influence positive sur ses travaux à la présidence de l'OSCE.

Nous avons pris note des difficultés que l'OSCE aide à résoudre, du Kosovo au Moldova, du Haut-Karabakh à la Géorgie. Nous prenons acte également de la décision que l'OSCE a prise à Vilnius, en décembre dernier, d'accroître son engagement en Afghanistan, en étroite coopération avec l'ONU et les autres acteurs internationaux dans la région.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales est une priorité pour ma délégation, et nous accueillons positivement tous les efforts visant à renforcer les liens entre l'ONU et l'OSCE.

L'appui de l'Afrique du Sud à cette relation découle de notre conviction qu'une plus grande coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales renforce le multilatéralisme. L'article 54 du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, au titre duquel l'OSCE présente son exposé devant le Conseil aujourd'hui, prévoit une forte coopération entre le Conseil de sécurité et les organismes régionaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous réaffirmons toutefois que chaque organisation régionale est confrontée, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à des défis spécifiques et apporte à ces menaces des réponses tout aussi spécifiques. En outre, ma délégation ne pense pas que les efforts des organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales exonèrent le Conseil de ses responsabilités au titre de la Charte, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales.

Le 12 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2033 (2012), qui porte sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment dans le domaine de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits. Lorsqu'il a pris la parole durant le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, S. E. M. Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud, a une nouvelle fois affirmé l'appui de l'Afrique du Sud au rôle que jouent les organismes régionaux et sous-régionaux en matière de paix et de sécurité (voir S/PV.6702). Le Président Zuma a déclaré que les organismes régionaux sont plus proches de la situation; qu'elles connaissent mieux les problèmes et comprennent souvent la dynamique propre à certains conflits. C'est pourquoi nous estimons que les organisations régionales comme l'OSCE sont bien placées pour prodiguer des conseils avisés sur la situation sur le terrain et relever certains défis.

Pour terminer, nous jugeons d'importance vitale le partage des expériences entre l'OSCE et les autres

organisations régionales, notamment l'Union africaine, et nous espérons qu'une telle coopération pourra être renforcée. Nous assurons l'OSCE de notre appui à ces efforts.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Togo.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. le Ministre Eamon Gilmore, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le remercier de son exposé concernant le mandat et les activités multiaxiales de ladite organisation, sous la présidence de son pays. J'aimerais également saluer les efforts que mène l'OSCE, dans les domaines multiples et variés que sont les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, l'administration de la justice et l'état de droit.

Nous notons que la criminalité organisée, la coexistence pacifique entre les peuples, en mettant l'accent sur la protection des minorités, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la protection de l'environnement et la non-discrimination, figurent en bonne place des activités de l'OSCE. Nous relevons avec intérêt que les domaines d'action de l'OSCE se recoupent largement avec les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour le mois de février. Il s'agit de la question de la criminalité transnationale organisée ainsi que de la question de la violence contre les femmes, y compris les jeunes filles, avant, pendant et après les conflits.

Ces questions revêtent une grande importance pour mon pays. Et je me réjouis des actions louables que l'OSCE mène dans ces domaines. Nous relevons aussi avec grande satisfaction, que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE dispose d'une grande expertise en matière de promotion de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, de la tolérance et de la non-discrimination.

Il est par ailleurs encourageant de noter que le programme de l'OSCE comporte également un volet « dimension humaine » pour répondre aux défis de la liberté d'expression et de religion, de l'intolérance et de la non-discrimination. Nous nous réjouissons aussi de ce que l'OSCE ait choisi de s'attaquer à la question difficile du racisme et de l'intolérance dans le sport. En effet, alors même que l'actualité montre que la question du racisme dans le sport devient de plus en plus cruciale, il existe regrettablement une tendance déplorable à la minimiser.

Nous apprécions les succès qu'enregistre l'OSCE en ce qui concerne l'examen des conditions des minorités ethniques et la promotion du dialogue, ainsi que des réformes juridiques nationales, en vue d'endiguer les conflits ethniques qui peuvent mettre en danger la paix et la stabilité, ainsi que les relations entre les États membres de l'OSCE et au sein de ces États.

L'engagement de l'OSCE pour la prévention des conflits basée sur l'alerte précoce, la gestion des conflits et la reconstruction après un conflit, est aussi une initiative à encourager. En cela, le Togo soutient la contribution de l'OSCE visant au rapprochement des peuples, surtout en ces moments où le regain de nationalisme et de recherche d'identité comporte parfois le risque d'exclusion sociale et menace la paix.

Mon pays rend aussi hommage à l'OSCE pour sa contribution à l'apaisement de la situation en Géorgie et à la résolution du conflit du Nagorno-Karabakh ainsi que sa disponibilité permanente à travailler avec 1e Groupe de Minsk. Sa détermination à continuer à mettre son expertise à contribution dans la résolution de ces différents conflits est à encourager. Nous souhaitons aussi que son expertise puisse être mise à 1a disposition des organisations régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Gilmore pour qu'il puisse répondre aux observations.

M. Gilmore (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous les représentants pour l'appui qu'ils m'ont exprimé. Je n'aurai pas le temps de répondre complètement à toutes les questions soulevées ici aujourd'hui, mais je voudrais néanmoins répondre brièvement à un certain nombre d'entre elles.

La philosophie de notre présidence est une philosophie de l'inclusion et d'une approche équilibrée et multidimensionnelle. Nous comptons donner une expression concrète à cette philosophie dans les actions que nous mènerons au cours de l'année, tout autant pour ce qui est de la réforme de l'OSCE, des menaces transnationales et de la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), que du respect de tous les engagements pris.

L'Ambassadeur du Royaume-Uni nous a rappelé l'importance du Conseil de l'Europe. J'attends avec intérêt d'établir une coopération étroite avec le Ministre des affaires étrangères, M. Hague, en sa qualité de Président du Comité des ministres.

Pour ce qui est de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, je n'ai jamais été autant convaincu de l'importance d'établir de solides relations entre ces deux organisations, et je travaillerai en étroite coopération avec le Secrétaire général, M. Zannier, pour veiller à renforcer notre coopération pratique.

J'espère que nous aurons bientôt la liste confirmée des futures présidences de l'OSCE jusqu'à 2015 inclus, date du quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki. J'attends avec intérêt d'établir au plus vite des contacts avec les futurs présidents pour définir ensemble notre vision pour la région de l'OSCE.

Comme je l'ai expliqué dans mon exposé, la démarche adoptée par l'Irlande vis-à-vis des conflits prolongés dans la zone de l'OSCE est influencée par sa propre expérience, à savoir, le succès obtenu dans le règlement du conflit en Irlande du Nord. Nous sommes convaincus que même les conflits les plus insolubles peuvent être réglés avec de la bonne volonté et un engagement sincère de toutes les parties. À cet égard, je tiens à rappeler, en ma qualité de Président en exercice, ma volonté d'œuvrer dans le cadre des structures et processus en place au règlement de ces conflits.

Comme je l'ai clairement indiqué, au cours de ma présidence de l'OSCE, nous accorderons la priorité à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans diverses régions. Dans de nombreuses parties du monde, les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme se multiplient. Je note que la Syrie a été mentionnée au cours de notre présent débat. Je dirai – et je parle ici en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Irlande – que ce que nous voyons actuellement en Syrie est absolument intolérable. Mon gouvernement condamne les souffrances atroces du peuple syrien aux mains du régime d'Al-Assad. L'Irlande est extrêmement préoccupée par l'aggravation de la crise qui menace la région tout entière, et par le prix que le peuple syrien doit payer. Mon gouvernement appuie énergiquement le plan de la Ligue des États arabes et tous les autres efforts déployés pour mettre fin à la violence et entamer le processus de transition politique. Tout en reconnaissant que récemment, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'exprimer d'une seule voix à propos de la Syrie, l'Irlande espère vivement qu'il pourra bientôt donner une réponse unanime au défi posé par cette crise.

En ma qualité, encore une fois, de Président en exercice de l'OSCE, j'attends avec intérêt d'établir une coopération étroite avec l'ONU sur le programme de travail que nous allons mettre en place. Et j'attends avec intérêt de travailler en étroite coopération avec tous les États participants de l'OSCE durant ma présidence.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.